



# Ma commune m'informe



Jeudi 9 avril 2009 - N°394

Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site : [www.ville-de-chimay.be](http://www.ville-de-chimay.be) (page des news)

E-mail : [fabien.bachelart@publilink.be](mailto:fabien.bachelart@publilink.be)

CHIMAY

CHIMAY

## Ligne directe reliant Chimay à Charleroi dès le lundi 20 avril 2009.

Chers concitoyen(ne)s,

Il y a peu, le Collège Communal de Chimay avait reçu les responsables des TEC et avait insisté pour la mise en place d'une ligne directe et rapide entre Chimay et Charleroi.

Nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer officiellement la concrétisation de ce projet et ce, à partir du 20 avril prochain.

L'itinéraire sera simplifié de façon à vous permettre de relier Chimay à Charleroi en seulement 1 heure du lundi au vendredi.

Matin Le soir

Momignies place : 5h35	Charleroi sud : 17h32
Chimay gare : 5h57	Chimay Place Froissart : 18h33
Chimay Place Froissart : 5h58	Chimay gare : 18h34
Charleroi sud : 6h55	Momignies place : 18h56

Pour plus d'informations : consultez [www.infotec.be](http://www.infotec.be) ou tél : au 071/23.41.15

Samedi 11 avril 2009

14<sup>ème</sup> jogging de la Principauté de Chimay

Lieu de r.d.v. : Collège St Joseph, rue de Virelles à Chimay

Renseignements : 060/212612

## **Opération de Développement Rural Renforcement de la Commission Locale de Développement Rural Appel à candidature**

Depuis 1995, la Commune mène sur son territoire une Opération de Développement Rural dont l'objectif vise l'amélioration des conditions de vie des habitants de Chimay en assurant son développement économique, social et culturel. Celle-ci est synthétisée dans un document appelé « Programme Communal de Développement Rural » (PCDR). Il reprend les objectifs de développement définis par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et les nombreux projets demandés par la population au travers des réunions organisées par la Fondation Rurale de Wallonie dans les différents villages de l'entité. La Commission Locale souhaite activement étoffer sa composition afin de mener à bien les projets de développement rural.

Les personnes désireuses de participer à cette Commission Locale sont invitées à présenter leur candidature, par écrit, avant le 20 avril 2009, à l'attention de

Murielle Pestiaux

Fondation Rurale de Wallonie, rue de France 66

5600 Philippeville Fax : 071 68 56 79 [sambre.meuse@frw.be](mailto:sambre.meuse@frw.be)

✂

### Recomposition de la CLDR

Je soussigné .....

Domicilié : rue ..... N° .....

64..... (indiquer le village)

Souhaite poser ma candidature comme membre de la CLDR de Chimay.

Le ..... avril 2009.

Signature

## **Communiqué de l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA).**

Objet : grippe aviaire – prolongation des mesures.

Pour rappel :

Concernant le confinement :

- aucun confinement n'est imposé aux volailles détenues par des amateurs ;
- le confinement qui est déjà d'application pour les volailles détenues par les professionnels dans les zones naturelles sensibles est maintenu.

L'obligation de nourrir et d'abreuver à l'intérieur, ou de telle sorte que le contact avec les oiseaux sauvages soit impossible, est maintenue :

- pour les oiseaux et volailles des détenteurs, professionnels et particuliers, situés dans les zones naturelles sensibles ;
- pour les oiseaux et volailles de tous les détenteurs professionnels du pays.

Les vendeurs particuliers peuvent vendre des oiseaux et volailles sur les marchés publics, à condition qu'il s'agisse de ventes occasionnelles et de leur propre production. De plus, ils peuvent toujours participer aux autres rassemblements tels que les concours et expositions, avec ou sans vente ou échange d'animaux.

Sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones naturelles sensibles, il est exigé de tous les détenteurs de volailles amateurs de pouvoir réaliser le confinement des volailles endéans les 24h, dès que l'AFSCA impose cette mesure. Cela implique que chaque détenteur amateur doit vérifier qu'il peut réaliser cette obligation. Il devra, soit faire les adaptations nécessaires, soit enfermer ou se défaire de ses volailles de manière légale lorsque l'ordre de confinement sera effectivement donné.

En principe, la fin de la période de migration est fixée au 30 avril prochain. Si la situation épidémiologique reste la même qu'actuellement tant au niveau belge que dans les pays voisins, les mesures de prévention seront également inchangées.

Je vous invite à consulter notre site internet ([www.afsca.be](http://www.afsca.be)) ainsi que la page réservée aux autorités ([www.favv-afsca.fgov.be/authorities](http://www.favv-afsca.fgov.be/authorities)) sur lesquelles vous trouverez une explication plus détaillée des mesures d'application, ainsi que de plus amples informations.

Prochaine journée de **démonstration de jeux de société**, le dimanche 19 avril de 11h à 18h, à la salle du Timon (rue de Forges) à Chimay.

Pour rappel, ces journées sont entièrement gratuites et permettent de découvrir de nombreux jeux de société tant pour les enfants que pour les adultes. Elles sont animées par des bénévoles.

Dimanche 12 avril

A l'occasion de La Fête des cloches de Pâques.

La jeunesse de Chimay dispersera plus de 30 000 oeufs (100 kg) en chocolat, ainsi que des petites voitures sur le parking de la Gare à 15 heures précises.

**Le C.S. Forges** a le plaisir de vous inviter à son **CONCOURS DE BELOTE**, le vendredi 17 avril 2009 à la buvette du C.S. Forges.

Inscriptions à partir de 19h. En 6 tours de 101 points.

Equipes formées (5 €/joueur) 300 € de prix en espèces.

Invitation cordiale à toutes et tous.

Renseignements : Jean-Luc VERSAEVEL – 0473/920.851  
Michaël VERSAEVEL – 0496/456.383